

La Cnav obtient la note de 98/100 en matière d'égalité femmes/hommes

Paris, le 4 mars 2019

La Cnav a obtenu la note de 98/100 en matière d'égalité femmes/hommes sur 2018. Très satisfaisante, elle est calculée à partir de cinq indicateurs et illustre la politique RH dynamique et socialement responsable de la Cnav.

La note globale des indicateurs de l'Index relatif à l'égalité salariale femmes/hommes équivaut à [98/100](#) pour la Cnav en 2018.

A l'annonce de cette note, Renaud Villard, directeur général de la Cnav, a déclaré : « *Je suis fier d'annoncer l'indicateur femmes/hommes de la Cnav : 98/100 ! Nous sommes attentifs depuis de nombreuses années à la diversité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette note est le résultat de notre politique RH dynamique et engagée, pour être visible jusque dans la composition de l'équipe de direction* ».

La Cnav met en place des actions concrètes au quotidien en faveur de l'égalité professionnelle. Les salariées bénéficient d'un entretien professionnel à leur retour de congé maternité et une crèche est ouverte aux salariés qui sont parents.

L'index relatif à l'égalité salariale femmes/hommes permet aux entreprises de se situer sur le plan de l'égalité professionnelle. Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle devra mettre en œuvre des mesures correctives.

La note globale est calculée selon les cinq indicateurs suivants :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassurance-retraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 8 millions d'espaces personnels créés !